

les flottes n'appartenant pas à des pays membres de l'OPANO dans les zones juste au-delà de 200 milles. Les efforts actuels de l'ambassadeur Fortier à l'ONU constituent une partie importante de l'action du gouvernement à cet égard», a dit M. Crosbie.

Le Canada compte soumettre la question de la conservation des pêches en haute mer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui aura lieu en juin 1992. Il profitera de cette rencontre pour appeler de nouveau à l'adoption de principes et de mesures qui permettront de conserver les ressources vivantes en haute mer et d'appliquer intégralement la Convention sur le droit de la mer. «La CNUED est une occasion unique d'obtenir l'appui de la communauté internationale dans ce dossier», a dit M. Fortier.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou :

M^{me} Bonnie Mewdell
Pêches et Océans Canada
(613) 990-0219